FEUILLETON DE L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS, [illegible]

Les Mystères de la [illegible]

[illegible]

Il ne [illegible] d'Urbain. On ne comprend la maladie que lorsqu'on a vu souffrir ceux qu'on aime, de même qu'on ne comprend la mort que quand on les a vus mourir.

Il voulut prendre la main de sa mère, elle retomba [illegible] [illegible] et [illegible] crier.

—Le [illegible]! Mais à peine pour [illegible] [illegible] deux mains pour la [illegible] [illegible] surer en même [illegible].

Où [illegible] [illegible] geois? demanda [illegible] deux [illegible].

Urbain le conduisit chez lui, et quand sa pauvre mère fut étendue dans son lit, il ne put pas se soutenir plus longtemps, et, courant dans une pièce voisine, il se mit à pleurer à sanglots.

Mais une voix monotone retentit à ses côtés, et lui dit:

—Le pourboire, s'il vous plaît?

C'était [illegible] qui [illegible] venait de donner son adresse et qui réclamait le pourboire; c'était la voix monotone du métier, près de la grande voix de la douleur. Sentez-tez si vous voulez, pleurez vos affections les plus chères, toujours viendra l'être [illegible] tort à personne, [illegible] mettre la main dans votre poche [illegible] ner le pourboire [illegible].

Urbain [illegible] tout [illegible] souffr[illegible].

Le [illegible] examina avec soin la malade, puis Urbain [illegible] dit:

—Votre mère a une paralysie qui frappe tout le côté droit. Le mouvement et la parole seront longs à revenir, mais nous les y verrons, je l'espère. Corvisart, le médecin de l'Empereur, disait qu'une première attaque d'apoplexie était une sommation sans frais, c'est-à-dire une menace qui peut être sans effet.

Le docteur ne [illegible] à Urbain que Corvisart ajoutait que la seconde attaque était une sommation avec frais, et la troisième une sommation avec contrainte.

Mme Giraud, malgré tous ses efforts, ne pouvait articuler que des sons indistincts, qu'il était impossible de comprendre. La moitié de son corps était sans mouvement, l'insensible paralysie l'immobilisait. Son âme seule avait conservé assez de sentiment pour souffrir d'affreuses tortures. Sans doute la paralysie, en frappant une moitié du cerveau, en avait affaibli les facultés; sa raison avait suivi l'engourdissement de son corps, mais elle ne l'avait pas abandonnée; elle était vague, elle cachait sa lumière sous un nuage, mais cette lumière n'était pas éteinte.

Puis, au milieu de toutes ces ombres, il surgissait une idée fixe, celle [illegible] Andrée. Malheureusement, ce reste d'intelligence qui lui restait encore, était impuissant, et luttait avec désespoir contre des obstacles insurmontables.

Pendant que le docteur était encore là, on sonna à la porte. Jeannette, la petite servante qu'Urbain avait prise depuis qu'il était sous-chef, vint demander si l'on pouvait recevoir Mme de Beauvilliers.

A ce nom, que Mme Giraud entendit fort bien, car la partie gauche était intacte, et l'ouïe, de ce côté, n'avait rien perdu de sa finesse, à ce nom les yeux devinrent [illegible] de la malade se voilèrent [illegible].

—C'est étrange, dit le docteur, que l'examen de la malade [illegible] impression!

—Ma mère ne peut voir personne, dit Urbain.

Mme Giraud jeta sur Urbain un regard suppliant.

Il faut la recevoir, reprit vivement le docteur. On introduisit Andrée, qui, tout émue, s'approcha d'Urbain avec des larmes dans les yeux.

—J'ai appris en entrant chez vous, lui dit-elle, le malheur de votre pauvre mère; [illegible] consterne [illegible].

—Hier encore, répondit le docteur, il n'y avait aucune trace de maladie; la cause de cette terrible attaque est peut-être une émotion violente.

Mme Giraud fit un effort pour se faire comprendre; elle souleva la tête et fit un mouvement affirmatif.

—Mais que s'est-il passé? dit douloureusement Urbain, [illegible] que sa pauvre mère ne pouvait répondre. Quel est ce fatal événement que nous cherchons en vain à deviner?

Mme Giraud fit un signe de suprême désolation, comme pour dire qu'il lui était impossible de se faire comprendre.

—Cette attaque l'a-t-elle prise dans la rue? demanda le docteur.

—Non, reprit Urbain, elle se trouvait, m'ont dit les portiers, dans la maison d'une petite ouvrière, une brodeuse, je crois.

—[illegible], dit vivement le docteur.

—Tout de suite, à l'instant, reprit Andrée, dont le [illegible] [illegible] jours [illegible].

—Nous l'interrogerons, reprit le docteur: il se sera passé dans cette maison quelque événement, quelque mystère.

Mme Giraud souleva la tête, et répondit du geste:

—Oui, oui.

—Mais on a questionné cette jeune femme, répondit Urbain. Elle ne sait rien, si ce n'est que ma mère est montée dans sa chambre pour l'attendre, et qu'en rentrant elle l'a entendue tomber lourdement sur le parquet.... Elle ne sait rien.... ou elle ne veut rien dire.

—C'est égal, reprit le docteur, j'irai la voir.

Je m'en charge.

La malade, qui était retombée sur son chevet, abattue, découragée, eut alors un éclair d'espérance.

—Vous savez, dit Andrée à Urbain et à Séraphine, que le père demain matin, pour passer deux ou trois jours à sa maison de campagne, et donner des ordres pour quelques arrangements, avant d'aller s'y installer.

Ils durent se quitter, mais sa vie était sauvée. Grégoire, qui avait calculé le moment de son départ, ne devait s'introduire chez elle que dans la nuit du lendemain.

La malade eut un rayon de joie, regarda Andrée, fit des efforts pour lui parler, et ne put réussir qu'à articuler quelques sons indistincts.

Elle ne veut pas que vous partiez, dit le docteur.

—Elle a raison, reprit vivement Andrée, qui était pour les malades une sœur de charité. Je ne puis partir quand [illegible] J'aiderai Séraphine à la soigner. Ne vous chagrinez pas, [illegible] je ne partirai pas avant une huitaine de jours.

Ce fut alors que la pauvre infirme fut épouvantée. Elle se souvint vaguement, et comme d'un rêve, de ces sinistres paroles de Grégoire et de ses infâmes compagnons:

"Si elle n'était pas partie, avais-tu l'un d'eux; si elle appelait au secours...

"Que n'a bien être humain, avait répondu Grégoire, on n'en a pas moins dans sa poche un poignard de précaution."

Elle crut voir Andrée toute sanglante, Andrée, l'angélique créature; la dame de bon secours, qui ne restait que pour la soigner! Elle allait, pour ainsi dire, être la cause de sa mort.

Alors sa volonté fit un effort, au milieu de tant d'énergie, que [illegible] sortir [illegible] les mots de sa bouche: "Partez, partez!" [illegible]

Mais les servantes ne l'observaient pas; malgré les efforts désespérés de la pauvre femme, elle n'a que des paroles inintelligibles. Elle voulut faire avec la main gauche le geste d'écrire, mais la main était trop tremblante, l'intelligence trop incertaine pour que le geste fût compréhensible.

Personne n'en devina le sens; elle s'irrita, elle pleura, et ne réussit qu'à désespérer ceux qui l'entouraient, l'aimaient et ne pouvaient la comprendre.

Il y eut en elle un déchirement, une angoisse, une rage, une lutte que rien ne saurait exprimer.

Avoir là devant soi une noble créature qu'un monstre menace; n'avoir qu'un mot à dire, qu'une plume à prendre pour la sauver, et ce mot ne pas pouvoir le prononcer, cette plume ne pas même l'obtenir.. être à la fois vivante et morte, avoir une âme encore palpitante dans un corps immobile, être liée, garrottée par des liens invisibles, n'est-ce pas un supplice affreux? Hélas! nul ne peut rompre ces chaînes infaillibles de la maladie, parce que c'est Dieu qui les attache; pour lui, ce n'est qu'un fil léger: il peut le briser quand il lui plaît, mais pour nous, pour la science même ce sont des chaînes de fer.

—Du courage! dit Andrée. Je reviendrai et bien certainement; je ne partirai pas avant huit jours.

Elle s'approcha du lit, embrassa la malade dont les larmes coulaient encore.

Quand Mme Giraud ne la vit plus, cette surexcitation, qui lui avait rendu des éclairs d'intelligence, cessa peu à peu; elle était épuisée par tous ses efforts, et elle retomba dans son double engourdissement physique et moral.

Le docteur sortit en même temps qu'Andrée, qui lui dit avec un empressement habituelle:

—Docteur, allons chez la brodeuse.

Elle donna l'ordre à son cocher de les conduire au faubourg St-Marceau. Ils descendirent devant la maison de Grégoire, et demandèrent Rose Martel.

La mère Gobineau répondit que Rose venait de partir pour aller à la noce d'une cousine, dans un village des environs de Paris, qu'elle ne sut pas indiquer.

Le docteur questionna ensuite la portière sur le mari de Rose. Elle répondit qu'il était absent dans le moment, et que, du reste, son logis était l'endroit où on le trouvait le moins. La mère Gobineau était une femme sensible, elle affirma au docteur et à Andrée que Grégoire était le plus honnête homme des quatre parties du monde, qu'elle ne connaissait pas l'Océanie. A cette époque, c'était un homme [illegible], qui avait encore toutes ses innocences baptismales.

Grégoire avait [illegible] depuis le jour de son baptême.

Le docteur fut rassuré, ramena Andrée à son hôtel et lui dit, comme s'il avait eu un secret pressentiment:

—Je n'aime pas cette rue déserte, mon enfant; plus cette mode d'habiter seule un hôtel, et [illegible] ne peut vous porter secours, est plus dangereuse que prudente.

Le lendemain, vers minuit, une espèce d'Hercule qui cheminait le plus paisible à se rendre invisible, et qui, au moindre bruit, s'aplatissait pour ainsi dire contre le mur, faisait le guet devant l'hôtel de Mme de Beauvilliers.

Il tourna autour des murs du jardin, écoutait, regardait s'il n'apercevait pas quelque passant attardé, et murmurait entre ses dents:

—Un hôtel si grand pour une femme si mignonne! tandis que moi, qui aime tant de place en hauteur et en largeur, j'ai une mansarde grande comme une cellule. On n'est pas de la justice ça.

Il allait, venait et revenait sans cesse près d'un endroit où il était spécialement chargé de faire le guet.

Quelques pierres s'étaient détachées de ce côté; une espèce de brèche s'était trouvée faite tout naturellement, et le mur, complètement dégradé, laissait aux voleurs un passage assez facile.

Un petit homme, au museau de fouine, et un compagnon athlétique, beau comme Antinoüs, venaient de se hisser jusqu'à la hauteur du mur.

Ces deux hommes traversèrent le jardin, et arrivèrent devant la maison. Ils [illegible] [illegible] [illegible] celui qui gardait le portail [illegible] [illegible] Grégoire [illegible].

—Il vient [illegible] dans le jardin, [illegible] [illegible] [illegible] à la chambre s'éclaire, et [illegible] [illegible] de Mme de Beauvillier où sont les fameux diamants. Dès que j'y serai, j'ouvrirai la porte; [illegible] ne faut que nous soyons découverts, et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] nouveaux.

—C'est convenu, répondit Dodore.

—La voici. Ah! c'est bien, tu as des chaussons de lisière.

—[illegible] bottes de postillon, pour les faire craquer sur les parquets: avec mes chaussons, [illegible] des pattes de lièvre; bien fin qui m'entendra. Du reste, on a pris des précautions inutiles, il n'y a pas une âme dans la maison.

—C'est égal, reprit Dodore, on ne risque rien d'être prudent.... Ainsi, [illegible]?

—Oui........ maintenant à [illegible] et moi au [illegible].

Grégoire monta au premier [illegible] l'ouvrit d'entrée qui donnait dans l'office et qu'il crocheta avec sa dextérité habituelle. Il traversa l'appartement à pas de loup; ses chaussons de lisière ne faisaient pas plus de bruit sur les tapis que sur un gazon; au-dessus on ne l'eût pas entendu.

Arrivé à la chambre à coucher d'Andrée, il en ouvrit tout naturellement la porte, qui n'était pas fermée à clef, avança doucement sa lanterne, et jeta un coup d'œil rapide sur le lit.

Il était vide.

—Je suis le maître de la maison, se dit Grégoire: Je savais bien qu'on prenait l'air des champs.

Il s'approcha de la grande armoire à glace, qu'il avait remarquée le jour du bal, et eut encore, pour la troisième fois, à son habile crochet.

Au premier coup d'œil, il ne vit là que quelques objets de mince valeur; il ne s'arrêta pas à les dérober, comme l'eût fait un de ces maladroits voleurs qui se contentent dans les maisons des moindres souvenirs du maître du logis, et dehors font le mouchoir et le col en vain.

Grégoire bouleversa dédaigneusement tout ce qui encombrait le tiroir, comme on rejette les mottes de terre pour trouver un trésor enfoui.

Il aperçut un petit sac de toile qui contenait de l'or; il le palpa, fit une légère grimace, jugea que la somme était peu importante, mais daigna cependant la prendre comme un à-compte.

Près du sac il découvrit enfin un écrin de maroquin rouge: il l'ouvrit d'une main frémissante, et reconnut les magnifiques diamants d'Andrée: ils étincelaient dans la chambre sombre, comme les vers luisants du logis.

Depuis l'illustre Bertrand, ce classique admoire, tous les voleurs ont de grandes poches. Grégoire fit de la sienne une armoire, que ce bijoux diminuait suffisamment; il y engloutit le sac aux louis d'or et l'écrin.

Grégoire était assez content de lui.

—Ce soir, pensait-il, je me [illegible] à mes propres yeux; je ne suis pas trop distancé par ce fripon qui m'humilie: il a été blessé au soleil, c'est vrai; mais ceux qui je viens prendre au clair de la lune et de ma lanterne-sourde ne sont pas à dédaigner.

Il referme l'armoire, et reprit sa lanterne.

Mais au moment de sortir, il réfléchit que puisqu'il était en train de s'enrichir, il pouvait voler tout l'argent de la maison. Les cent sacs d'or étaient fort minces, il était évident que Mme de Beauvilliers mettait ailleurs son trésor. Il se souvint d'avoir vu, pendant le bal, un meuble de Boule fermé avec soin, et se rappela que ce meuble était dans le boudoir qui faisait suite à la chambre.

—Le trésor est là, se dit-il.

Il souleva la portière, se trouva dans le boudoir et étouffa un cri de surprise.

Il venait d'apercevoir une femme enfouie dans un immense fauteuil, qui enveloppait presque entièrement la frêle et délicate dormeuse.

Cette femme c'était Andrée.

Elle avait passé une partie de la soirée avec le docteur, qu'elle avait accablé de questions sur la maladie de Mme Giraud, toujours bonne et ardente; elle eût voulu faire en un jour tout un cours de médecine.

Le docteur était parti à onze heures du soir. Andrée s'était mise à réfléchir à la pauvre malade d'abord, puis elle était revenue à Fernand, car je ne sais quel chemin de traverse, et quand son cœur parlait de Fernand, il était si bavard qu'il causait pendant des heures entières.

Après avoir rêvé, les yeux ouverts, elle avait fini par rêver les yeux fermés, et s'était endormie dans son fauteuil.

Sa femme de chambre couchait au même étage qu'elle, mais elle était dans une pièce éloignée.

Le cocher et le valet de chambre logeaient à l'étage supérieur.

Tout le monde était plongé dans ce premier sommeil qui est une espèce de léthargie, et Grégoire, en s'introduisant dans la maison, n'avait réveillé personne.

En apercevant Andrée endormie, il s'était arrêté indécis en se disant: "M'a-t-elle vu?.... Fais-elle semblant de dormir?"

Puis prenant son poignard d'une main, sa lanterne de l'autre, il s'approcha de la jeune femme. Le bras penchée sur elle, les yeux menaçants, il écouta si sa respiration n'était pas haletante; il regarda si son visage n'était pas contracté par la terreur.

Andrée souriait doucement; elle rêvait que Fernand lui rapportait son éventail, et lui demandait un valse.

—Elle dort réellement, se dit Grégoire; tant mieux........ je ne la connaîtrai, ce n'est pas mon métier........ mais qu'elle ne se réveille pas!

Et, tenant toujours son poignard à la main, il s'en alla à reculons vers la porte, les yeux fixés sur les moindres mouvements d'Andrée.

Elle ne remuait pas, ses yeux étaient toujours fermés, sa respiration douce et égale.

Grégoire était arrivé tout près de l'entrée du boudoir; mais, en marchant ainsi à reculons, son pied heurta une chaise, qu'il ne pouvait voir; son poignard se fit tomber à grand bruit.

Andrée se réveilla en sursaut, l'aperçut à la lueur de la lanterne, et jeta un cri terrible en le voyant à l'autre extrémité du boudoir ou [illegible] il n'y avait aucune issue.

—Taisez-vous! dit Grégoire en marchant vers elle.

—Au secours! cria Andrée folle d'épouvante.

—Mais taisez-vous donc! dit Grégoire dont les regards devenaient féroces, ou je serai forcé....

Au secours! cria de nouveau Andrée d'une voix éperdue qui eût voulu pouvoir percer les murs.

—Ah! c'est comme ça! dit Grégoire en saisissant le bras et en levant son poignard sur elle, ou vous ferez taire.

Il y eut alors entre l'assassin et cette femme frêle et délicate une lutte désespérée. Le danger centuplait les natures molles, mais c'est un ressort qui double la force des natures énergiques; la peur elle-même a sa bravoure, et le courage d'une femme vient souvent de l'excès de son épouvante. Andrée mordit jusqu'au sang la main qui la retenait. Grégoire jeta à son tour un cri de douleur et de menace, mais lâcha enfin sa proie avec l'autre main, armée du poignard.

Andrée lutta comme un chasseur d'ours qui dont sur lui l'haleine de la bête féroce. Elle redoubla d'énergie: elle se servit de sa volonté, de ses mains, de ses ongles, de ses dents, de toutes les armes qu'elle avait à sa disposition.

Mais l'arme de Grégoire était plus positive et plus tranchante; il triompha aisément de cette pauvre qui, après tout, n'était pour lui qu'une lutte d'enfant.

Il leva son poignard, frappa sa victime à la tête, et s'en fut, épouvanté lui-même du cri déchirant qu'elle poussa.

(A continuer.) ANAÏS SEGALAS.

AMUSEMENTS.

[illegible]

Spectacles [illegible] chimiques. 13oct

ACADEMIE DE MUSIQUE.

La fameuse troupe des artistes [illegible]

Lundi et Mardi, soir, 15 et 16 octobre—THE FOUR EXILES—THE ESSENCE, par Newcombe—Hernandez et Mlle Rosalie—THE MAIL CARRIER—LA FILLE DE LATZ.

ADMISSION, 50 cts; enfants et domestiques, 25 cts. Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie et le rideau se lève à 7 heures et demie.

[illegible]

Ouverture de la saison des BALS.

Premier Grand Bal Paré des Citoyens et des Pompiers,

—Pour être donné par—

LA COMPAGNIE DE POMPIERS FOULEANS No 21.

[illegible]

SAMEDI SOIR, 10 novembre 1860.

—Directeurs:—

J. T. Monroe,	Th. Porter,	Webster Long,
L. Bellanger,	[illegible]	F. O'Keefe,
T. L. Beech, Jr.	[illegible]	M. Murray,
J. Parker,	J. Glenny,	R. Ardeville,
L. Pierce,	[illegible]	A. Sambola,
S. Nagy,	[illegible]	[illegible]
J. Pierce,	[illegible]	[illegible], Jr.
E. Blakard,	[illegible]	Chs. Gelings,
F. Gales,	[illegible]	W. D. Rickarby,
Ch. Medéco,	[illegible]	Gus Beauchamp.
M. Carroll.		

Comité d'Arrangements.

A. Mondelli, [illegible], W. V. Pang, H. Bogue, [illegible]

Commissaires de salle, comité de réception: [illegible] Stokes, [illegible] Schneider, A. [illegible] G. Dole, F. Graner.

Pour les billets d'invitation pour dames, s'adresser [illegible]. Aucune dame ne sera admise sans [illegible] invitation. Prix du Billet, $1 50. 10 oct.

VERA CRUZ!

Jour de départ JEUDI, 1er novembre à 8 heures A. M.

POUR VERA-CRUZ—Ligne de la malle des Etats-Unis.—L'excellent steamship doublé en fer TENNESSEE, commandant Thomas Forbes, partira ainsi qu'il est dit plus haut, apportant régulièrement la malle des Etats-Unis. Pour fret ou passage (ayant de superbes emménagements pour les passagers de la cabine et du pont), s'adresser à I. C. HARRIS, directeur, No 37, rue du Camp.

Le Tennessee partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement le 1er et le 15 pour Vera Cruz, partant du [illegible] 16 oct

Pour Key West et la Havane.

Partant MARDI, 30 courant, à 8 heures A. M.

Ligne de la malle des Etats-Unis—Nlle-Orléans, Floride et la Havane.

POUR KEY WEST ET LA HAVANE, Pensacola, Apalachicola, St-Marks, Cedar Keys, Tampa Bay et Manatee.—L'excellent steamship MAGNOLIA, doublé et chevillé en cuivre, commandant J. S. Gartrell, partira ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, (ayant de magnifiques emménagements) s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, directeur, No 37, rue du Camp

Le fret pour Apalachicola, St-Marks et Tampa Bay, sujet à l'allège, [illegible]. Le fret sera reçu le 29 du courant. 16 oct

POUR NEW-YORK VIA LA HAVANE.

Jour de départ, MARDI, 30 octobre à 8 h. A. M.

Le beau steamship STAR OF THE WEST, capitaine E. F. Griffin, partira de son wharf comme ci-dessus, avec les malles des Etats-Unis et les passagers.

Passage pour New-York....Cabine $40, Entrepont $25; pour la Havane.... do 20, do 10.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, 84, rue des Magasins.

S. DE VISSER & Co.

Galveston et la Baie de Matagorda.

Jour de départ JEUDI 18 octobre, à 8 h. A. M.

NLLE-ORLEANS ET TEXAS, Ligne de la malle des E.-U.—Pour Galveston et la Baie de Matagorda.—Le superbe steamship en fer MEXICO, capitaine W. H. Talbot, partira comme ci-dessus avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, (beaux emménagements) s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, Administrateur, 37, rue du Camp.

Un steamship de cette ligne partira pour les endroits ci-dessus tous les dimanches et jeudis. 15oct

Brazos Santiago.

Jour de départ VENDREDI, 19 octobre à 8 h. A. M.

POUR BRAZOS SANTIAGO.—Ligne de la Malle des Etats-Unis de la Nouvelle-Orléans et de Brazos Santiago.—Pour Brazos via Indianola.—L'excellent steamship en fer ARIZONA, commandant R. Smith, partira ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, (beaux emménagements) s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, Directeur, 37, rue du Camp.

L'Arizona et l'Austin partiront désormais [illegible] les vendredis matin. 16 oct

PASSAGE POUR LE HAVRE.

Le beau trois-mâts FELICIA, 1950 tonneaux, [illegible] capitaine [illegible] partira pour le Havre. On ne peut [illegible] pour passagers [illegible] de chambre agréables et confortables en ville [illegible] Parmentier conseiller.

On demande pour le même navire une femme de chambre ou une personne qui voudrait travailler, pour son passage dans cette capacité.

BERNARD KOCK, 25, rue Carondelet.

2 oct—[illegible]

POUR LE HAVRE—Le navire KATE DYER, [illegible] chargé et de voilier, capitaine Dyer, ayant la plus grande partie de son chargement. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage (excellents emménagements, passagers de chambre) s'adresser au capitaine, à bord, 1er District. 5 sept

Les Scrofules

SONT une maladie constitutionnelle, une corruption du sang qui affaiblit et détériore la santé. [illegible]

[illegible]

L'Extrait de Salsepareille D'AYER,

[illegible]

L'AGUE CURE D'AYER

POUR LA PROMPTE GUÉRISON

De la fièvre intermittente, de la fièvre en frisson, de la fièvre rémittente, des maux de tête périodiques ou bilieux, et toutes les maladies qui proviennent de la tête, causée par les miasmes.

[illegible]

Préparé par le Dr J. C. AYER & Co., à Lowell, Mass.

Tous nos médicaments se vendent à la Nouvelle-Orléans, chez J. WRIGHT & Co., 21 et 151, rue de Chartres.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi soir, 15 octobre.

[illegible] régné de l'animation aujourd'hui sur le marché au coton. Les transactions se sont élevées à 12,000 balles à des prix très [illegible].

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur		—@—
Ordinaire		7 @ 8
Bon ordinaire		8 @ 9½
Bas Middling		9¾@10
Middling		10¼@10¾
Good Middling		11¼@11¾
Middling Fair		—@—
Fair		—@—

TABAC—? boucauts à —

SUCRE—Environ 30 boucauts sucre de la nouvelle récolte à 9 cts la livre. [illegible]

MELASSE—20 barils melasse de la vieille récolte à 25 cts, 25 de la nouvelle dans des barils de chêne, à 30 cts [illegible]

FARINE—700 barils de superfine à $5 37½ [illegible]

MAIS—1800 sacs à 62 cts, 675 de mélangé blanc au même prix, 800 à 70, et 1000 de blanc prime à 72 cts le boisseau.

AVOINE—400 sacs de St-Louis 143 cts; 1800 à 44 et 150 de qualité inférieure à 43 cts le boisseau.

SON—300 sacs à $1 20 les 100 livres.

FOIN—200 balles de l'Ouest ont rapporté $25 le tonneau.

PORC—Détail seulement, à $21 le boucaut de mess.

BACON—Cet article s'est détaillé à 10½ cts les épaules, 13¼ cts les plats-côtés ribbed et 14¼ cts les plats-côtés dégraissés.

GRAISSE—Aucune vente digne de remarque.

CAFE—50 sacs à 13½ cts et 130 à 13 cts la livre.

ESPRIT DE THEREBENTHINE—30 barils à 32 cts et 34 à 40 cts le gallon.

CHANGE—Faible demande. Nous cotons: Sterling [illegible] à 103½; France, 5 f. 25 à 5 f. 30; Traites sur New-York à 60 jours de vue, 2 @ 2½ pour cent d'escompte. Traites à vue sur New-York, ¼ d'escompte ½ de prime.

FRET—Sept navires pour Liverpool à 9/16 d. le coton et [illegible] pour le Havre à 1¼ c.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

Navire Felicia, Nelson, Havre

Columbia, Roberts, Boston

Hemisphere, Taylor, Havre

Orient, Lees, Liverpool

Brick J P Hooper, McCarty, Galveston

Goëlette Alphonsine, Peterson, Tampico

Arrivés hier.

Steamship Arizona, Smith, Brazos Santiago

Goëlette Harris Sanford, Hankett, Tampico

Mary Ellen, Mott, Pensacola

Pour les bateaux voir la partie anglaise.

Au bas du fleuve.

Navire Robert Center, Arnold, New-York

Navires partis pour la Nlle-Orléans:

PORTSMOUTH.

Navire Furrière	parti	1 sept
HAVRE.		
Navire Gutenberg	parti	27 sept
Johannisberg	parti	29 do
[illegible]	parti	16 août
BORDEAUX.		
Navire Queen Shepper	parti	30 juin
MARSEILLE.		
Navire Mississippi	parti	28 juin
MALAGA.		
Brick Bassenet	parti	4 sept
Goëlette Guadaloupe	parti	4 sept

LIBRAIRIE RELIGIEUSE.

Classiques et Scientifiques,

ORNEMENTS D'EGLISE,

et grande variété.

CH. GUEHINEAU, Agent.

157... Enc. des rues Royale & Orléans...157

REÇU par les derniers arrivages de France, un très grand assortiment de magnifiques ornements [illegible]

[illegible]

ACADEMIE,

123, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE Académie, fondée par M. G. Rogers, [illegible]

[illegible]

Rhumes, Irritations, Inflammations

SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT

PHARMACIE BRIANT, RUE SAINT-DENIS, 137, A PARIS.

Ce SIROP tout spécial pour la GUERISON prompte des maladies ci-dessus énoncées, est prescrit depuis plus de 30 ans, avec un succès que rien ne dément, par les plus célèbres médecins, [illegible] de la Faculté de Paris, et notamment, les Drs FOUQUIER, DUBOIS, GUERSANT et autres. L'illustre VAUQUELIN l'honora de son suffrage.

BREVETÉ, après examen fait par MM. THENARD, DARCY, GUY-LUSSAC et ARAGO, membres de l'Institut de France. L'académie royale de médecine de Paris lui reconnaît toutes les propriétés des sirops pectoraux.—Tout récemment MM. CHEVALIER O. HENRY et LASSAIGNE, célèbres chimistes appelés en cour impériale à faire un rapport sur le SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE de BRIANT, ont déclaré que ce sirop est préparé avec des principes extractifs retirés de plantes jouissant de propriétés adoucissantes et calmantes, qui le rendent propre à l'usage pour lequel il a été composé.

On emploie ce sirop toujours avec un égal succès dans les maladies qui dérivent de toutes IRRITATIONS et INFLAMMATIONS, comme CATARRHES, ENROUEMENTS DE SANG, CROUPS, COQUELUCHES, DYSSENTERIES, etc., etc.

[illegible] de ce sirop, s'il n'est pas contrefait, porte la signature de la pharmacie L. LAMOUROUX et PUJOL, et l'étiquette porte la signature BRIANT, leur prédécesseur. Le verre, qui est vert, porte les cachets réunis: VERRERIE DE MASNIERES et BRIANT, à Paris. L'étiquette est imprimée par un MALTESTE. La capsule fabriquée par DUPRE, est au cachet BRIANT. Enfin, un imprimé portant les mêmes cachets et signature, accompagne toujours chaque flacon. Dépôts à la Nouvelle-Orléans, dans toutes les pharmacies, et plus positivement chez MM. Ed. GUILLOT, L. CASTEL, droguistes, et M. DUCONGE, pharmacien. A New-York, chez MM. Fougera frères; M. Leroy, et M. Milhau, pharmaciens. A Mexico, chez Maillefert & Cie.—Avis. Les demandes en gros pourront être adressées à M. H. Gaillardet, commissionnaire en droguerie.

INJECTION BROU

HYGIÉNIQUE, INFAILLIBLE et PRESERVATRICE. Guérison prompte et sûre des MALADIES RÉCENTES et CHRONIQUES, et ayant réussi au Copahu et au Cubèbe. Traitement facile à suivre en secret et en voyage, et agissant d'autant mieux qu'il est plus promptement employé. Se trouve dans toutes les principales pharmacies de l'univers. A Paris, chez l'inventeur BROU, rue Lafayette, 33. Dépôt à New-York, chez M. GAUDELET, [illegible] à la Nouvelle-Orléans, chez Ed. GUILLOT, droguiste, L. CASTEL, pharm. et dans toutes les pharmacies.

Dans toutes les Pharmacies.

Supériorité incontestable sur tout autre médicament.

Par 30 années de succès.

Efficacité garantie.

Dépôt au Tribunal de Commerce et au Conseil des Prudhommes

Propriété Exclusive

CAPSULES-MOTHES

APPROUVÉES

Par l'Académie de Médecine.

GUÉRISON RADICALE

et prompte des Maladies anciennes ou récentes,

Traitement facile à suivre en secret, même en Voyage.

Médaille d'honneur décernée à Mr Mothes le 17 Juillet 1858.

Reproduction Interdite.

MOTHES, LAMOUROUX & Cie rue St Anne, 29 à PARIS.

Typogr. de Félix Malteste & Cie rue des deux portes St Sauveur, 22.

Pour éviter les imitations grossières qui se produisent et dont quelques-unes ont été l'objet de condamnations pour fraude dans le Médicament, on doit refuser toute boîte qui ne porte pas l'étiquette ci-dessus revêtue en rouge de la signature Mothes, Lamouroux et Cie. Notre ancienne boîte ovale, étant imitée, n'offre plus de garantie et doit être refusée.

Approbation de M. le Docteur RICORD, chirurgien en chef de l'Hôpital du Midi, membre de l'Académie de Médecine de Paris. Je soussigné, certifie employer dans ma pratique privée les Capsules de Mothes au Baume de Copahu. Ce mode d'administration du Copahu me paraît très ingénieux; il a de grands avantages qui me paraissent incontestables, ainsi que le prouve l'expérience. [illegible]. RICORD. Paris, le 16 décembre 1854. Dépôts: NOUVELLE-ORLÉANS, MM. ED. GUILLOT, Droguiste, Royale, L. CASTEL, [illegible]. AVIS: S'adresser également à M. GAILLARDET [illegible].

L'AMER-VIN IMPERIAL

Du Dr J. Bovee Dods,

Est fait avec un vin pur qui a deux fois la force ord[inaire] [illegible] des Etats-Unis. Il entre les racines suivantes: sceau de Salomon, du spicenard; de la consoude, des fleurs de camomille, de la gentiane, de l'écorce de cerisier sauvage et du bay berry.

Nous défions

LE MONDE

D'EN PRODUIRE

UN EGAL!!

Nous ne prétendons pas avoir découvert des racines "connues seulement des Indiens de l'Amérique du Sud" et qui peuvent guérir toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet", mais nous croyons présenter au public une préparation que tout médecin capable approuvera et recommandera comme remède pour le

Commencement de consomption,

La faiblesse des poumons, l'indigestion, la dyspepsie, les affections nerveuses, la paralysie, les hémorroïdes, les maladies particulières aux dames, la faiblesse qui exige toujours un tonique. Cet amer est sans contredit

Ce qu'il y a de mieux!

[illegible]

CHARLES WIDDIFIELD & Co, Propriétaires,

No 78, Williams street, New-York.

A vendre par tous les droguistes.

Agences pour la vente en gros et en détail, dans l'Etat de la Géorgie.

PLUMB & LEITNER, à Augusta, Géorgie.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO., 21 et 151, rue de Chartres.

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Springfield de New-York. 100 paniers champagne Heidsick piper 12 bouteilles [illegible] à vendre par L. E. DELUZAIN, Successeur de Nunez Lacoste & Co., 119, rue Royale.

BOUTEILLES VIDES—En débarquement du navire Altice Ball, de Bordeaux. [illegible] L. E. DELUZAIN, Successeur de Nunez Lacoste & Co.

EN débarquement du navire Mount Vernon, de Marseille. 50 paniers huile d'olive J. Plagniol 12 bouteilles, [illegible] L. E. DELUZAIN, Successeur de Nunez Lacoste & Co., 119, rue Royale.

REÇU par le navire Globe du Havre. [illegible] L. E. DELUZAIN, Successeur de Nunez Lacoste & Co., 119, rue Royale.

EN magasin—[illegible] barriques vin rouge, bon ordinaire. [illegible] Côte Quinson, Haut Brion, Julien, [illegible] Chateau Margaux, Chateau Lafitte, St Emilion No 1 et 2, [illegible] L. E. DELUZAIN, 119, rue Royale.

PRUNES SECHES—[illegible] L. E. DELUZAIN, 119, rue Royale.

CARTES espagnoles, à jouer—[illegible] FATJO & BRUNARO, 296, Vieille Levée.

VIN ROUGE ET BLANC—150 barriques rouge de Bourg, [illegible] TAMBOURY, OLIVARI & Co., 37, rue Royale.

SAVON DE CASTILLE—[illegible] E. J. HART & Co., Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

MAQUEREAUX—[illegible] barils gros maquereaux No 3, à vendre par E. J. HART & Co., Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

BACON—Epaules et plats côtés, à vendre par GABRIEL PASCAL, No 27, rue Vieille Levée.

BITTER—[illegible] caisses bitter des Arabes, à vendre par F. SANCHO, agent général, No 229, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

BACON—Epaules, plats-côtés et jambons, à vendre par GABRIEL PASCAL, 27, rue de la Vieille Levée.

BŒUF—[illegible] barils mess pour familles, à vendre par GABRIEL PASCAL, 27, rue de la Vieille Levée.

SAUCISSONS DE LYON—En magasin: 10 caisses de saucissons de Lyon de première qualité. A vendre par DUNTZE & Co., Encoignure Royale et Conti.

FROMAGES Tête de Maure et Pâte Grasse, par le Baden, du Havre—25 c. Têtes de Maure, 75 do Pâte Grasse, à vendre par DUNTZE & Co., encoignure Royale et Conti.

Changement de domicile.

JE préviens le public que je viens de transporter le bureau de courtage au No 138 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine. J. B. DERREY, courtier.

RHUM DE LA HAVANE—20 pipes rhum blanc et rhum coloré, en débarquement du brick Venus arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane, No 18, entre Chartres et Vieille Levée.

CIGARETTES DE LA HAVANE—[illegible] E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane.

184,600 cigares de la Havane, de différentes grosseurs et marques—Intimidad, Cervantes, Regalias, Perfection, San Roman, Douglas, Hijo del Oceano, Leola la Criolla, Imperiales, [illegible], à vendre par SORNIO BROTHERS, 197, rue Gravier, No 24.

REÇU par le bateau Messenger—[illegible] jambons de sucre, de la célèbre marque Fleur de Lys. M. A. CALONGNE, Enc. Royale et Dumaine.

EN débarquement du navire Baden, du Havre—2 caisses amidon [illegible] à vendre par CAMILLE LACOSTE, No 209, rue Royale, enc. Dumaine.

EN débarquement du navire Baden, du Havre, [illegible] PAUL JUGE & FABRY, 27 rue St Louis.

VINS d'Espagne—Vin de Madère en 1/8 et 1/4 pipe, Vin de Xerez, do do, Malaga Montana en barils de 15 à 16 gal., do Malvoisie en barils de 8 à 9 gallons, do Muscat do do. A vendre par F. SANCHO, 229 Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.

TABAC DE LA HAVANE—[illegible] E. TROISGROS, rue de la Douane, No 18, entre Chartres et Vieille-Levée.

MIEL BLANC DE LA HAVANE—[illegible] E. TROISGROS, rue de la Douane, No 18, entre Chartres et Vieille-Levée.

SUCRE de la Havane—[illegible] S. DE VISSER & CO, Rue des Magasins, No 84.

RHUM DE LA HAVANE—[illegible] E. TROISGROS, Rue de la Douane, No 18, entre Chartres et Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Altice Ball, arrivé de Bordeaux: [illegible] J & J TARDOS, 68 Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Baden, arrivé du Havre—[illegible] J. H. CURIEN, No 132, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Altice Ball, arrivé de Bordeaux—[illegible] Côte Frionne, St-Emilion, St-Estèphe, [illegible], Grand vin Larose, Chateau Margaux, Grand St-Lambert, Ch Brulard. [illegible] J. H. CURIEN.

EN débarquement du navire Altice Ball, arrivé de Bordeaux—[illegible] HENRY VAKETON & Co., 27, Bienville, rue Bienville.

MADAME THIERRY,

au coin du chemin du Bayou et Bourbon-gay—Vis-à-vis depuis le jardin.

[illegible] Pendant des bouquets pour les [illegible] vendre à des prix réduits. Prendre les [illegible] sur les [illegible] jardins. 28 sep—[illegible]

AU PUBLIC.

AYA PANA BITTER

Manufacturé par J. Chauvet.

NOTRE [illegible]

[illegible]

E. DESCHAMPS, X. LAMBERT.

J. CAZAUX, importateur, rue Vieille-Levée.

M. GRANARY, Thibodeaux; W. O. [illegible] Donaldsonville: J. GORDMAN [illegible]; L. LAUNOY.

POUR LA TOUSSAINT.

Grande exposition d'ornements pour tombeaux.

A vendre en gros et en détail, aux prix les plus modérés.

Chez O. LELIEVRE & Co,

174, rue Royale (ancien 216).

[illegible]

EN débarquement du navire Mount Vernon, [illegible] de Jourdan Brive; [illegible] LOUIS CHAUDET, Rue Royale, 147 et 149.

ATTENDU par le John Carver, de Bordeaux—[illegible] LOUIS CHAUDET, Rue Royale, 147 et 149.

CLOUS de Girofle—6 balle à vendre par BERNARD TURPIN.

PHARMACIE NORMALE, 5, RUE DROUOT, A PARIS. 15, RUE DROUOT A PARIS.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

QUINQUINA LAROCHE

ELIXIR FORTIFIANT ET FÉBRIFUGE

De LAROCHE, pharmacien,

Honoré d'une MÉDAILLE D'OR et d'un Prix d'Encouragement de 16,000 fr. Cet Elixir, qui tient concentrés sous la forme d'une liqueur agréable, tous les principes actifs du Quinquina, est beaucoup plus efficace que les vins ou sirops, et n'a pas leur amertume.—Prix, 3 francs le flacon avec la notice.

HUILE ANGLAISE, sans GOUT ni ODEUR désagréables, extraite A FROID des FOIES FRAIS de **MORUE**

5 fr le grand flacon; 2 fr 25 le demi flacon avec une notice.—(Expédition universelle de 1855.)

SIROP DE RAIFORT IODÉ préparé A FROID.

Ce Sirop [illegible] des plantes antiscorbutiques [illegible] de l'iode [illegible] des ENFANTS contre les ENGORGEMENTS SCROFULEUX, le RACHITISME, la MOLLESSE des TISSUS, la CHLOROSE, les MALADIES de la PEAU, etc.—Prix 3 fr.

Dépôt à New-York, chez MM. John MILHAU, pharmacien et F. L. GAUDEFET-GOURÉ, droguiste. A la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis CASTEL, droguiste et PERES, ph. A Mexico, chez MM MAILLEFERT et Co.

N. B. On saisit les Contrefaçons ou Imitations souvent mal faites [illegible] l'étiquette et le Cachet de la PHARMACIE NORMALE.

AVIS—Pour les demandes, s'adresser à M. H. GAILLARDET, 2, rue Trévise.

POMMADE DU Dr ALAIN

Contre le PITYRIASIS du cuir chevelu.

De toutes les causes qui déterminent la chute des cheveux, le PITYRIASIS du cuir chevelu [illegible] principal est la production incessante de pellicules et de [illegible] affections du cuir chevelu [illegible]

[illegible] La pommade du Dr ALAIN, en [illegible] Prix 3 fr. A Paris, chez l'inventeur, No 30 rue Vivienne, au local du Dr [illegible]. A New-York, chez M. H. Gaillardet, commissionnaire, au bureau de la Nouvelle-Orléans, chez Ed. Guillot, droguiste, et chez les pharmaciens.

SONNETTES et TABLEAUX ELECTRIQUES

POUR HOTELS ET MAISONS PARTICULIÈRES.

Rue Neuve St-Augustin, No 8, à Paris. **André HERMAN et Cie,** Rue Neuve St-Augustin, No 8, à Paris.

[illegible] PERFECTIONNEMENTS, NOUVELLE PILE!

[illegible]

A PARIS.

En fonte d'Assomption.

VIN DE SEGUIN

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

CE FÉBRIFUGE doit sa RÉPUTATION européenne à son efficacité [illegible] TONIQUE, [illegible] CONVALESCENTS, [illegible] DIARRHÉES, [illegible] CHOLERA et la FIEVRE JAUNE. [illegible] A la Nouvelle-Orléans chez M. Ed. GUILLOT, [illegible] L. CASTEL et D. PERES.

Avis important

Nous croyons devoir rappeler au public que la grande supériorité des PILULES DEHAUT dépend des circonstances suivantes:

COMPOSITION: Elles se composent, que les SUBSTANCES VÉGÉTALES, et l'analyse chimique ne [illegible]

MODE D'EMPLOI: [illegible]

PROPRIÉTÉS: Elles purifient radicalement la masse du sang de toutes les mauvaises humeurs [illegible] [illegible] & E. Ousley, 90, William street. [illegible] New-York, chez [illegible].

PIANOS NEUFS,

A DOUBLE PERCUSSION.

[illegible]

A. PARIER.

Vient d'ouvrir, RUE ROYALE, No [illegible], [illegible] St-Louis, un nouveau magasin de PIANOS, [illegible] Erard & Debain, [illegible] Paris, Londres et à New-York.

[illegible]

MUSIQUE,

Maison T. E. Bezell,

SOULIÉ & CHASSAIGNAC

Successeurs.

MUSIQUE NOUVELLE!!!

GRAND ASSORTIMENT

Toutes les nouveautés!

LE PARDON!

FAUST!

MERCULAN UM

2 fév ORGUES A MANIVELLE.

PIANOS, ORGUES, HARMONIUMS

ET PIANOS MÉCANIQUES,

Adolphe Plandrain,

230, rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe.

Reçoit directement des premières maisons de Paris, des Pianos de choix, fabriqués expressément pour l'exportation et dont il peut garantir la solidité, ainsi que la qualité des sons.

Ayant fabriqué lui-même à Paris, où il est très connu comme facteur de premier ordre, M. Plandrain ne reçoit que des instruments perfectionnés qu'il peut garantir et qu'il vend à des prix très modérés.

Il se charge [illegible] des accords, et sa longue expérience dans la fabrication des pianos lui permet de faire toutes les réparations les plus difficiles aux conditions les plus avantageuses.

On trouvera toujours chez lui, un assortiment d'occasion [illegible]

PLANDRY & CHARPAUX.

DEPOT DES

PIANOS DE PLEYEL

Et d'autres facteurs en réputation à Paris.

Ventes à des conditions libérales à l'Institution Charpaux, Chemin du Bayou, entre les rues [illegible] et Derbigny.

CHAUSSURES!

Créoles, Françaises et du Nord.

BLANCAND & GUITET,

Encoignure Dumaine & Royale.

Ont en magasin le plus grand choix qu'ait jamais été offert en vente, de CHAUSSURES FINES, FAMILLES. Leurs articles, [illegible] DE PREMIÈRES QUALITÉ, ne laissent rien à désirer pour le confort, l'élégance et la solidité.

POUR DAMES—Bottines, brodequins, souliers pantoufles de toutes sortes, avec ou sans talons.

Souliers fourrés pour l'hiver, NOUVELLE COUPE, avec [illegible]

Souliers satin blanc et chaussures de toutes sortes pour soirées, etc.

POUR DEMOISELLES ET ENFANTS—Plus qu'il [illegible]

POUR MESSIEURS, GARCONS ET ENFANTS—[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DEMON,

275......RUE DAUPHINE......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. [illegible]

SEULE AGENCE DE LA

Célèbre Manufacture "Stacker"

TENNESSEE.

LE soussigné a constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIERES à sucre, Grilles et Grilles de Fourneau, qu'il offre aux prix suivants: [illegible]

E. V. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 23, rue St-Louis.

COUVERTURES FRANÇAISES

De 3 points et demi.

NOUS offrons aux planteurs, à très bas prix, d'excellentes COUVERTURES FRANÇAISES manufacturées expressément pour les habitants et égales à toutes celles qui ont été importées jusqu'ici.

C. A. BARRIERE & BRO. 28 sept rue du Canal, No 188, Batisse Touro.

CIGARES. CIGARES.

LES amateurs trouveront toujours en magasin un assortiment des marques bien connues, telles que:

Ingenuidad,	Fortuna,
Meridiana,	Flor de Gancho,
Redowa,	Bon Hermanos,
Flor de Pajadez,	Manu Habano,
Colorado,	Know Something
Washington, etc.	

aux prix les plus modérés. F. PRATS, Commerciale Place.

Bitters des Arabes.

50 Caisses bitter des Arabes, à vendre par M. A. CALONGNE, [illegible] Royale, encoignure Dumaine.

PREMIER ETAT ANNUEL

Des affaires de la

Compagnie d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux réquisitions de sa charte.

Total des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1860		$821,851 41
Primes sur les risques d'incendie	339,932 61	
Primes sur les risques des mers	174,886 38	
Primes sur les risques des rivières	47,086 52	
		561,834 41
En moins, primes sur les risques non expirés le 30 sept. 1860	68,597 54	
Primes remboursées	4,381 86	
		72,416 56
Montant des primes		$488,417 85
Pertes payées dans la même période—		
Sur les risques d'incendie	165,721 40	
Sur les risques des mers	166,212 33	
Sur les risques des rivières	13,540 97	
	304,480 89	
Quinze pour cent remboursé	3,237 70	
Réassurances, frais, &c.	44,094 29	
		351,376 77
Montant net des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1860		$136,967 68
Montant des primes comme ci-dessus		440,412 85
En moins—primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent		15,852 80
Montant participant au bénéfice		$430,560 05
L'actif de la compagnie est comme suit—		
Billets à ordre échéance, dûs pour primes		$ 21,792 19
Dû pour primes, en voie de perception		40,952 11
Placé, en billets garantis par hypothèque sur des propriétés foncières valant le double du montant		42,301 30
Placé en billets garantis par des actions de banque		45,500 00
Scrips de compagnies d'assurance mutuelle		1,420 00
En caisse		12,387 72
Reste de billets de souscription		201,978 97
Total de l'actif		$366,073 35

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans

QU'ON se souvienne que le 8 octobre 1860, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la paroisse susdite, se sont présentés J. Tuyes, président et J. W. Hincks, secrétaire de la compagnie d'ASSURANCES MUTUELLES DE LA NLLE ORLEANS, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. TUYES, président.

J. W. HINCKS, secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce 8 octobre 1860.

ARTHUR SAUCIER.

Troisième justice de paix de la paroisse d'Orléans.

Le 8 du courant à une assemblée des directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de VINGT POUR CENT (20 pour cent) sur le montant net des primes de l'année expirée le 30 septembre 1860 et que des certificats pour ledit dividende à partir du 1er décembre prochain. Il a été également résolu, conformément à l'article 14 de la charte, de payer en argent, à partir du 15 courant, aux souscripteurs primitifs, un intérêt de 6 pour cent l'an sur les primes qu'ils ont payées, et portées à leur crédit sur leurs billets de souscription.

J. TUYES, président.

J. W. HINCKS, secrétaire.

Directeurs:

Alphonse Miltenberger,	A. Rochereau,
G. W. Bobeck,	J. M. Bauvelle,
O. Lauve,	L. Millaudon,
S. M. Derby,	G. Sabatier,
J. B. Gibbs,	P. A. Nobloom,
A. Reichard,	J. Tuyes.

16 oct—1an, les 30 pr. j. de oct.

Le célèbre

ELIXIR DE JEUNESSE

DU Dr WRIGHT,

Préparé d'après les principes pharmaceutiques par l'un des meilleurs chimistes du siècle.

C'est un nouveau remède, le résultat de découvertes modernes dans le règne végétal, un nouveau moyen de guérison, qui n'a rien de commun avec les systèmes usés employés par les charlatans. Le Dr WRIGHT, [illegible]

[illegible]

L'abattement physique et moral,

La consomption et la perte de la tête,

La [illegible] des idées,

L'hystérie,

L'irrésolution générale,

L'agitation et l'insomnie,

[illegible]

Se vend [illegible] les boutiques.

Prix. $1 la bouteille ou trois bouteilles pour $5. Expédié, par la malle, pour toutes les parties des Etats-Unis. A vendre par les droguistes respectables des Etats-Unis et des [illegible] Mexique [illegible].

J. WRIGHT & CO, Propriétaires, Nos 21 et 151, rue de Chartres, Nlle-Orléans, Lou.

TAXES D'ETAT.—Avis aux Contribuables.

LES tableaux d'assessement de [illegible] Deuxième et Troisième Districts [illegible] seront exhibés, [illegible] dans le [illegible], pendant trente jours, [illegible] heures du matin à 2 heures [illegible]

W. [illegible]ERSON, Recorder.

20 sept—30f

TAXES D'ETAT.

Avis aux Contribuables.

LES Tableaux d'Assessements de Nova, 8ème et 9ème Wards (Troisième District) seront exhibés [illegible] rue des Champs Elysées, près de l'encoignure Grande [illegible], pendant trente jours, à partir du 1er octobre 1860, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. WEBSTER LONG, 1er oct—30 j Recorder du 3me District.

AVIS AUX CONTRIBUABLES DU DEUXIÈME DISTRICT.

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans que les tableaux d'assessement d'Etat de 1860 sont maintenant en ma possession. Toutes les personnes qui s'y croiraient taxées sont priées de s'adresser au No 42, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, où les tableaux sont actuellement exposés pour le public, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi (les dimanches exceptés) et resteront exposés pendant trente jours à partir du 1er octobre. ANATOLE BLACHE, 1er oct—30 Recorder du Deuxième District.

Avis aux contribuables de la Ville.

LE Board de Surintendants d'Assessements se réunira au City Hall, chambre 13, samedi, les lundi, 1er, 8, 15, 22 et 29 octobre 1860 et le 5 novembre suivant, pour examiner les tableaux de Board des Assesseurs et recevoir les demandes des personnes qui désiraient obtenir de la ville, pendant que les tableaux d'assessement étaient exposés par les assesseurs, pendant les mois d'août et de septembre de cette année.

Les commissaires trouveront, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, dans la susdite chambre, pendant trente jours, à partir du 1er octobre 1860, pour exhiber les tableaux d'assessement et recevoir les demandes qui seraient faites.

JAS A. WATKINS, Secrétaire du Bureau des Surintendants d'Assessement.

Nlle-Orléans, 20 août 1860. 22sept—30

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No 66.

Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant, &c, &c.

PIANOS! PIANOS!

AGENT

De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle.

SEUL AGENT DES

Instrumens de Sax,

Fournisseur des musiques de l'Empereur.

HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES

FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX

dec—1an—41]

GRAND DEBALLAGE,

MAISON RILLIEUX & REGGIO,

160 rue Bourbon,

NOUS avons reçu de Paris et de New-York, un grand assortiment de marchandises pour l'automne et l'hiver.

Notre stock comprend en partie les articles suivants: Barège anglais couleur, double jupe et volants, Barège français couleur, Robes grenadines à disposition, Mousseline laine unie et imprimée, Merinos laine imprimée, Barège nouveauté, Mérinos d'Ecosse couleur, Mousseline français et anglais, Cachemire français, Mérinos imprimé, Cachemire imprimé, Reps couleur et noir, Velours ottoman à côtes et imprimé, Foulard laine pour robes, Valenciennes, Tartan, 4-4 riches, Organdie laine [illegible], Challys couleur, Popeline laine, Alpaca couleur et [illegible], Foulard couleur, Taffetas couleur, écossais [illegible]

[illegible]

Modes nouvelles.

EN DEBALLAGE—Un joli choix d'articles de modes et nouveautés arrivant de Paris, comprenant tout ce qu'il y a de plus nouveau et de la plus dernière mode, tels que CHAPEAUX NOIR et VELOURS, PLUMES et FLEURS, VELOURS et SOIERIES pour chapeaux, RUBANS de toutes sortes, OMBRELLES MARQUISES, BLONDES et DENTELLES, PARURES POUR BAL, DE pour mariée, VOILETTES, GUIPURE, &c., &c., TULLES ILLUSIONS, CREPES et TARLATANES, RESILLES EN FILET, soie et jais, GANTS DE PEAU ET DE SOIE, MANCHETTES TRICOTÉES, BRODERIES, MANTEAUX pour dames et fillettes, CASQUETTES pour garçons et enfants.

Aussi—Un assortiment complet de CHAPEAUX DE PAILLE pour dames, blancs et colorés, ainsi que tous les fournitures pour modistes, à vendre à des prix modérés, par J. DESBES JR., 19sept 68, rue de Chartres.

PAPIER PEINTS!!

HENRY HABERT,

160 rue de Chartres, entre St-Louis et Conti,

VIENT de terminer son déballage de PAPIERS PEINTS, le plus riche, le plus considérable et le plus varié de la ville, venant à bord des navires Comet et Leonard Dyer, du Havre.

HENRY HABERT,

offre à vendre ses PAPIERS PEINTS à des prix bien au-dessous de ceux [illegible]

[illegible]

EN magasin et à vendre par le soussigné: 20 barriques vieux vin Chateau Margaux, pour le 1860.

[illegible]

10	barriques vin rouge ordinaire;	
20	barriques vin blanc, Haut Sauterne;	
15	quarts cognac Lecoq 1823;	
10	do vieux cognac 1815;	
25	bouteilles cognac Leroy 1815;	
25	quarts cognac Dupuy, Lacos, Père & Fils, 1848;	
10	[illegible]	
20	quarts cognac Touranet, Larochelle, de premier;	
20	do do Manuel do	
10	do do Vine, 1835;	
10	do vin de Madère;	
20	do vin de Sherry;	
10	do vin d'Oporto ordinaire;	
10	do do supérieur;	
20	do vin vieux Chateau Brion;	
20	do Bordeaux;	
20	do vin rouge Canteuse Médoc,	
20	do Léoville,	
20	do do en demi bouteilles,	
20	do vermouth;	
20	paniers champagne mousse en Heidsick;	
20	do guignolet;	
20	caisses kirschwasser;	
20	do absinthe Edmond Pernod;	
20	do Hostetter bitters;	
20	do schnaps;	
20	barils brandy de New-York,	
10	do gin do;	
20	barils whisky ordinaire;	
20	demi-barils whisky Bourbon supérieur,	
10	barils vieux Monongahela whisky;	
20	paniers bouteilles de bordeaux;	
20	dames-jeannes de toutes mesures;	
20	barils bouchons pointus, de 15 000 chaque;	
20	do bouchons réguliers supérieurs do;	
60,000	bouchons réguliers pointus, en sacs de 160 ch.;	
20	caisses fruits assortis;	
2	do peach brandy supérieur;	
200	gallons gin de Hollande, en dames-jeannes de 5 gal.	

PAUL LACROIX, 11 avr 15, rue Toulouse

DIVERS EN MAGASIN.

100	barriques vin St-Julien;
75	barriques vin Grand St-Lambert;
75	do vin Château Larose;
50	do Haut-Sauternes;
50	tierçons, Haut-Sauternes;
100	caisses Haut-Sauternes;
50	do Haut-Sauternes, 24 demi-bouteilles;
250	do château St-Julien, Médoc;
50	do château Margaux;
100	do St-Julien, Médoc;
50	do prunes à l'eau-de-vie;
10	do fruits assortis à l'eau-de-vie;
25	do fruits au jus grandes bouteilles;
15	do fruits au jus 24 demi-bouteilles;
150	do cerises à l'eau-de-vie;
50	do eau-de-noix;
25	do muscat;
50	paniers champagne, grandes bouteilles;
25	do champagne, demi-bouteilles;
25	do champagne, ¼ do;
20	caisses vermouth;
20	paniers huile;
20	caisses Curaçao;
20	do marasquin;
50	do absinthe P. Pernod;
12	do kirsch;
20	do Hostetter's bitters;
15	do schnapps;
200	paniers anisette, Lafaurie;
150	do do Chauvet;
10	caisses sardines, ¼ boîtes;
25	paniers guignolet d'Angers;
20	caisses punch au rhum;
10	do cassis du Mont-d'Or;
25	Cognac, J. Robin;
25	Cognac, Tricoche;
20	Cognac diverses marques;
25	barils Madère, très vieux;
10	do whiskey Bourbon, très vieux;
2	puncheons rhum de la Jamaïque;
12	barils vin de Porto.

A vendre par E. DECHAMPS, 19 sep 30, rue St-Louis.

A. F. VALLS,

Importateur de cigares de la Havane

No 25, rue Tchoupitoulas,

Offre de vendre

981,000 Cigares de la Havane pleinement garantis.

10,000	REGALIAS Flor Servantes,
20,000	PRENSADOS Intimidad, 1a. & 2a.
20,000	REGALIAS Chica Cervantes;
25,000	do do Espanola;
20,000	MEDIA REGALIA Sal Havanero;
25,000	do do Cervantes;
20,000	do do Leviathan;
30,000	REGALIAS VICTORIA Fraser River 1a & 2a.
15,000	CONCHAS Perfeccion;
10,000	do Sa. Roman;
10,000	do Bustamante;
7,000	MEDIA REGALIA Perfeccion,
2,000	do do Sn. Roman;
8,000	do do Bustamante;
6,000	do do Washington 1a. 2a.
10,000	REGALIA DE LONDRES Sultan, 1a & 2a.
25,000	MEDIA REGALIA, Flor Havana;
40,000	do Es La Chay;
20,000	LONDRES, Flor Havana;
10,000	do Es La Chay;
10,000	do J. LL;
10,000	CAZADORES Cervantes;
10,000	LONDRES do
10,000	MEDIA REGALIA Rabl, 1a. & 2a;
20,000	do Sultan, 1a & 2a;
10,000	REGALIA de La Cabana;
14,000	MEDIA REGALIA Malakoff;
12,000	CONCHAS Sena;
25,000	CIGARS, plusieurs marques, 1a 2a & 3a

SUCRE DE LA HAVANE—En débarquement et à vendre par les soussignés: 250 caisses sucre pour grocerie. S. DE VISSER & Co, 84, rue des Magasins

SUCRE de la Havane—200 caisses sucre blanc et jaune, en magasin et à vendre par S. DE VISSER & Co, 84, rue des Magasins

EN débarquement du navire Mount Vernon, arrivé de Marseille: 100 caisses vermouth Noilly, Prat & Co, 100 paniers huile Jne Plagniol, 25 caisses 25 dito 11 caisses. A vendre par E. LAMBERT, 12 oct 32, ancien 61, rue des Magasins

NEUFCHATELS! NEUFCHATELS—En magasin 30 douzaines Neufchatels, du navire Baden, à vendre par CAMILLE LACOSTE, 11 oct No 209, enc. Royale et Dumaine.

CONFITURES DE LA HAVANE—16 caisses pâte et gelée de goyave, en boîtes de ¼, ½ 1 et 2 livres, en débarquement du brick A. A. Chapman, arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 16, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.

VINS rouge et blanc en caisses: 750 caisses vin rouge St Julien Martinet, 50 do do Margaux do, 20 do vin blanc Haut Sauterne, Ch. Sorris, en débarquement du navire John Carver, arrivé de Bordeaux, à vendre par B. PLASSAN, 12 oct Vieille Levée, Nos 60 et 64

REÇU par le navire Forest City, de New-York—50 barils champagne Heidsick piper [illegible] à vendre par J. H. CURIEN, 30 sept No 132, rue Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

Couvertures [illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,

[illegible]

MARDI, 17 octobre, à 10 heures [illegible] rue de Chartres, [illegible], No 74, rue de Chartres, [illegible] 5 balles couvertures de Bramlet, [illegible] poisl et pesant 9 livres.

Conditions comptant à la vente. 16oct

Succession de J. B. Issambourg—No 17,164. *Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.*

Vaisselle, verrerie, faïence, meubles, &c. &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 74, rue de Chartres.

MARDI, 16 octobre, à 4 heures, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 10 octobre 1860, à l'encoignure des rues Royale et Esplanade, pour le compte de la dite succession—Le fonds du magasin, consistant en faïence, verrerie, grocerie, meubles, &c, &c.—Conditions comptant sur les lieux. 4 oct—9,13,15,16

Succession de J. B. Issambourg—No 17,064—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Groceries, verrerie, faïence, &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Bureau, rue de Chartres, No 74.

MARDI, 16 du courant, à 4 heures P. M., en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 1er octobre 1860, il sera vendu à l'enchère publique, à l'encoignure des rues Esplanade, pour le compte de la susdite succession—Le fonds du dit magasin, comprenant faïence, verrerie, groceries, meubles, &c.

Conditions—Comptant sur livraison. 16oct

Vente de marchandises sèches par colis.

PAR PLACIDE J SPEAR, encanteur, Bureau, No 74, rue de Chartres.

IL sera vendu à l'encan, sans réserve, et au plus haut enchérisseur, MERCREDI, 17 du courant, à 10 heures et demie, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 74, entre les rues Bienville et Conti—

3 colis assortiment de foulards, des meilleures marques.

2 caisses Denims R. D.,

1 balle étoffes à raies Shetucket,

1 balle coutil Niagara à rayures,

2 balles coton écru épais pour draps.

—Egalement—

200 lots de marchandises sèches, telles que:

Calicots français pour rideaux, ginghams à tabliers, dessus de lit écru, Jeans Cassinet, calicos bleu français, calicos bleu, cotonnade noir et gris, drap noir, jeans du Kentucky, flanelles rouge et rouge imprimée Opera, draps blanc et bleu, toile à cordes, robes barège laine, flanelle, tartan français, soieries, alpaga, mousseline brochée, jaconats français, grands châles à carreaux, barège, vert et bleu à voiles, [illegible] Union, batiste en couleur.

—Egalement—

5 balles couvertures à 3 points et 3 points.

Et une facture d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions à la vente.

P. S.—On pourra examiner les marchandises le jour de la vente. 15oct

Dans l'affaire de l'Interdiction de Louise Ardouin, Vve Girodeau—No 15,051—2me Cour de District de la Nlle Orléans.

Meubles, &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 74, rue de Chartres.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la 2me Cour de District de la Nlle Orléans, portant la date du 4 octobre 1860 j'exposerai en vente publique, jeudi 18 octobre à 6 heures P. M., rue Toulouse, entre les rues Bourgogne et Dauphine, dans l'affaire ci-dessus—Un lot de meubles de maison, &c.

Conditions comptant sur les lieux. 5 oct—10,16,17,18

Meubles! Meubles!

Vente pour cause de départ.

PAR FRANCIS FERNANDEZ

MERCREDI prochain, 17 du courant à 10 heures et demie du matin, il sera vendu sur les lieux, rue de la Douane, No 460, entre les rues Claiborne et Derbigny, un magnifique lot de meubles tels que lit de lit en acajou, armoires, tables et tables, chaises, fauteuils, verrerie, tableaux, glaces, matelas, linge de corps, batterie de cuisine, &c. Le tout sera vendu sans aucune réserve.

Conditions—Comptant sur livraison. 16oct

VENTES JUDICIAIRES.

Edward Hinnegan vs Dennis Buckley

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,111—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai, le samedi 17 de novembre 1860, à midi, à l'hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville et Touti, [illegible]

[illegible]

Le dit terrain ayant vingt-sept pieds sept lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent neuf pieds.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de la somme de cent vingt-cinq piastres, date du 25 septembre 1859, portant 8 pour cent d'intérêt depuis la maturité jusqu'au paiement, et le surplus [illegible] au comptant.

E. T. PARKER, shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 oct—25—nov 1 8 17

AVIS D'ELECTION.

Par suite de la proclamation de son Excellence THOMAS O. MOORE, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, date du 7 de septembre 1860, les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par ces présentes notifiés qu'une élection sera tenue le MARDI 6ème jour de novembre 1860, à l'effet de choisir six électeurs pour Président et Vice-Président des Etats-Unis, comme suit:

Un électeur pour le Premier District Electoral composé des paroisses de Plaquemine et St-Bernard, du Troisième District de la Nouvelle-Orléans et du Bourg Treme.

Un électeur pour le Second District Electoral, composé du Premier District de la Nouvelle-Orléans (la portion du faubourg Tremé), et le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un électeur pour le Troisième District Electoral, composé du Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans qui se trouve sur la rive droite du fleuve, et des paroisses de Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche et Terrebonne.

Un électeur pour le Quatrième District Electoral, composé des paroisses de St-Tammany, Washington, Livingston, St-Hélène, East-Feliciana, West-Feliciana, Pointe-Coupée, Est-Baton-Rouge, Ouest-Baton-Rouge et Iberville.

Un électeur pour le Cinquième District Electoral, composé des comtés des Attakapas et Opelousas, et des paroisses Rapides et Avoyelles.

Un électeur pour le Sixième District Electoral, composé des paroisses de Natchitoches, Ouachita et Concordia, et des paroisses Caldwell et Franklin.

Les polls seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection, depuis 6 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M., et il sera dépouillé par les agents de l'élection, et le résultat du dépouillement sera proclamé.

[illegible]

Bureau du shérif, paroisse d'Orléans, le 29 de septembre 1860.

E T PARKER, shérif

AVIS D'ELECTION.—Par suite de la proclamation de son Excellence THOMAS O. MOORE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, portant la date du 21 de septembre 1860, les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par les présentes notifiés qu'une élection sera tenue le MARDI sixième jour de novembre 1860, pour un Commissaire du Bureau des Travaux Publics pour le Premier District [illegible].

Les polls seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection [illegible]

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, le 1er octobre 1860.

E. T. PARKER, Shérif.

GRAND CHEMIN DE FER

de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois de passagers partent du dépôt, à l'angle des rues Calliope et Magnolia, tous les jours le convoi de la malle à 8 heures du matin et le convoi express à 4 heures du soir. La voie se relie avec toutes celles du Nord et de l'Est et les tickets se vendent pour toutes les principales villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

On se rend à New-York en trois jours et neuf heures. Prix: $44. Pour plus de détails, s'adresser au bureau général des tickets, rue du Camp, No 118.

Le fret est reçu au dépôt, au pied de la rue Calliope, jusqu'à 3 h. 30 P. M., tous les jours, les dimanches exceptés.

La Compagnie n'est pas responsable des pertes causées par l'incendie.

Le convoi d'excursion jusqu'à Magnolia part le samedi, à 4 heures P. M. T. S. WILLIAMS, 16 juil—1an Surintendant-Général.

Compagnie d'assurances mutuelles de l'Etat de la Louisiane.

BUREAU, RUE DU CAMP, No. 78.

Capital souscrit..........$361,000.

E. GANUCHEAU, Président,

AMADEO LANDRY, Vice-Président,

A. PICOLET, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Amadée Landry,	Octave Voorhies,	W. G. Betterton,
W. A. Gordon,	Théodore Lanaux,	Frank Shaw,
Alf. Dolhonde,	C. J. Bell,	W. Cooper,
John Gandy,	E. Bordelain,	F. Mickman,
J. Lapene,	D. P. Logan,	F. Botchford,
E. H. Harris,	C. Cavaroc,	Chas J. Leeds,
J. M. Robert,	J. M. Wagner,	J. O. McLearn,
A. D. Grieff,	L. Bondousquié,	Valcn. Heerman,
Théodore Frois,	W. A. Kent,	Magin Puig,
J. B. Marmon,	J. Zolly,	Wm Crusat,
J. A. Bonnabou,	J. J. Herr,	W. B. Conger.

Cette compagnie assure contre les périls des mers et rivières, la perte et les dommages occasionnés par le feu et tous les autres risques ordinaires, aux taux courants de primes.

Nlle-Orléans, 1er septembre 1860. 1ersep—1an

PAPIER PEINT.

HEBERT & ESCOUSSE,

131, rue de Chartres, ancien 149.

Papier peint. Papier peint.

L'ASSORTIMENT de PAPIER PEINT est au grand complet, et se compose des meilleurs produits des FABRIQUES FRANCAISES.

Plus que jamais décidée à GAGNER PEU, mais à vendre beaucoup, la maison HEBERT & ESCOUSSE croit pouvoir affirmer qu'elle ne redoute aucune COMPARAISON pour les PRIX et QUALITÉS de ses papiers peints.

Elle offre à sa clientèle et au public en général un assortiment complet de papiers peints, tels que papier fond blanc ou gris doré et glacé; petit satin, laine à fleurs glacé et non glacé, imitation bois, chêne et imitation, dais et à dessins, sujets pour décors, agathe, imitation cuir, &c., &c.

Enfin toutes les sortes riches, ORDINAIRES formant environ 300 échantillons de PRIX, de qualités et de DESSINS différents. 1oct

AUX DAMES.

MADAME MAURY,

SAGE-FEMME,

Ex-interne de l'hôpital de Toulouse, reçue par la faculté de Montpellier,

Concours de 53 et 54—1er prix.

MME MAURY, successeur de madame DANDREIS, informe sa clientèle qu'elle a transféré son domicile, rue Bourbon, où elle vient d'ouvrir un cabinet spécial de consultations, pour le traitement des maladies de l'utérus.

Les dames de la campagne pourront être traitées au domicile de Madame Maury et celles en couche y recevront les soins les plus suivis. Madame Maury visitera, gratuitement, les dames qui lui seront envoyées par les médecins de la Nouvelle-Orléans.

Madame Maury continue comme par le passé, à faire des accouchements en ville.

Consultations de 11 heures à 3 heures, rue Bourbon 216, entre Dumaine et St Philippe. 8 août 6pc

DIVERS en magasin—Vins en barriques et 1/2 de, cognac en 1/4 pipes et 1/2 do, Armagnac en boîtes et 1/2 do, Whiskey Toscaloosa, en 1/2 baril, Whiskey en caisse de Sutton, Whiskey en caisse de Daly. A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 29 sep à à 14, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Mount Vernon, arrivé de Marseille—100 barriques Vin rouge de Marseille très corsé, première qualité, à vendre par PABLO GELPI & Co, 1loct 295, rue Vieille Levée.

EN magasin—100 barriques Vin de Catalogne, très corsé, première qualité; 25 pipes Vin de Catalogne, très corsé, première qualité; 25½ pipes Vin d'Oporto, très vieux, qualité supérieure; 25½ pipes Vin Madère; 30 pipes "Old Sherry Wine," qualité supérieure; 10½ pipes Majorca, double qualité supérieure; 40 barils graines pour les Canaries; 20 grosses Cartes espagnoles à jouer; 500 rames Papier à Cigarettes; 20 barriques Vin de Vicente, vieux, qualité supérieure, à vendre par PABLO GELPI & Co, 1loct 295, rue Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—270 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin, à vendre par 1loct E. TROISGROS, 18 rue de Douane

SUCRE Havane—113 caisses sucre blanc et jaune, en débarquement du navire W. H. Prescott, de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 18, rue de la Douane.

CIGARES—381,000 cigares des marques suivantes: Washington, Meridiana, El Aderto, La Fé, Ingenuidad, Mambises, Princes of Wales, la Union, La Criolla, et plusieurs autres, actuellement en débarquement du brick Venus et du navire W. H. Prescott, de la Havane, à vendre par 1loct SORNIO & BROTHER, 24, rue Gravier.

PORC—100 barils mess, prime et rumps, à vendre par GABRIEL PASCAL, 1 oct No 27, rue Vieille Levée

ATTENDU par le navire Altice Ball, de Bordeaux, 200 caisses huile vierge [illegible] à vendre par [illegible] SEULATOUR & Co, 24 sept 68, rue Vieille-Levée

VENTES A L'ENCAN.

Grande [illegible] d'esclaves à la [illegible] [illegible] domestiques—[illegible] termes, et sans réserve.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

Bureau rue des Magasins, No 37.

IL [illegible] 17 octobre, au City Hotel, rue de la Commune—Un atelier de CINQUANTE SEPT ESCLAVES D'HABITATION, esclaves de choix, comprenant des jeunes hommes, des femmes, des petits garçons et des petites filles. [illegible]

Conditions—Quatre et six mois de crédit, en billets acceptés en ville par des facteurs et portant huit pour cent d'intérêt l'an.

Des catalogues donnant une description complète des esclaves seront distribués samedi, treize du courant. 12 oct—17

VENTE SANS RESERVE.

3000 pantalons jean du Kentucky, faits expressément pour les habitations.

PAR M. BARNETT Jr, encanteur.

IL sera vendu mardi prochain, 16 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St-Louis,

3000 pantalons jean du Kentucky, assortis, faits expressément pour les habitations.

Conditions à la vente. 16oct

Succession de feu John Leslie, Sr.

La propriété de grande valeur formant l'encoignure Sud-est des rues Canal et Camp, touchant au City Hotel, du côté de la rue du Camp et la magnifique batisse en fer occupée par MM. Théodore Frois & Co, du côté de la rue du Canal. Vente à longs termes et sans réserve, avec le consentement des parties, pour opérer partage entre les héritiers.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

C. E. GIRARDEY, encanteur,

Bureau, No 37, rue des Magasins.

JEUDI, 25 octobre 1860 à midi au City Hotel, rue de la Commune, entre les rues Camp et Magasins, avec le consentement des parties, pour opérer un partage entre les héritiers de feu John Leslie, Sr., décédé, les propriétés suivantes seront vendues à l'encan, savoir

TOUT LE TERRAIN, avec les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Camp, Commune et Magasins. Le dit terrain a 40 pieds 2 pouces de face à la rue du Canal, 91 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue du Camp, 37 pieds de profondeur sur la ligne d'en face, 11 pieds 7 pouces de large dans le fond, et le tout au pied français. Ce terrain forme l'encoignure sud-est des rues Canal et Camp.

Les améliorations comprennent quatre batisses en briques à quatre étages, occupées par MM. Judson et autres.

Ces propriétés étant situées dans le centre même des affaires, il est inutile d'en faire ressortir les avantages.

On les livrera le 5 novembre 1860.

Conditions—Un quart comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets garantis par hypothèque sur les propriétés, portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance et, en cas de non paiement à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. La dernière clause ne devra pas être interprétée de manière à retarder d'une façon quelconque le paiement ponctuel des dits billets, mais comme clause pénale seulement.

Les batisses devront rester assurer aux frais des acquéreurs pour au moins le montant du premier billet et les polices devront rester entre les mains des vendeurs jusqu'à ce que le dernier billet soit payé. Les billets devront être divisés au gré des vendeurs et on l'exige.

L'acte de vente passé par D. L. Ricardo, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Habitation de valeur.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

Bureau No 90, Passage de la Bourse.

Il sera vendu samedi 20 octobre 1860, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis

Une portion de terre située dans la paroisse Jefferson sur la rive droite du fleuve mesurant un arpent et demi de face au fleuve, sur 40 de profondeur, bornée du côté d'en haut par l'habitation d'Ant. [illegible] et du côté d'en bas par celle de François Fauchon. Ensemble les bâtisses et améliorations consistant en une maison de cinq pièces, cuisine, cabanes à nègres, magasin, écurie, poulailler, une jolie orangerie, quantité d'arbres fruitiers, vignes, &c., &c. Le cour est entourée en pieux debout.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans en billets portant 6 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente par devant Jn Cuvillier, not. pub.

2 oct—du 6 au 20

Succession de Jean Baptiste Moiron

Parfumerie, Cheveux, Articles de Paris &c

—ET—

Baux de maisons rue St-Charles.

PAR E ROGER & Co., encanteurs.

LUNDI, 29 octobre 1860,

A 10 heures du matin,

IL sera vendu, au compte du défunt, Numéro 64, rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 octobre 1860, et pour le compte de la dite succession,

Le stock entier du dit magasin, consistant en Parfumerie, Cheveux, Articles de fantaisie et de Paris, comprenant un assortiment complet d'articles riches et de valeur.

—AUSSI—

Le droit au bail de la maison en briques à quatre étages No 64, rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, à dater du jour de la vente, jusqu'au 31 octobre 1861, loyer annuel étant de [illegible], payable mensuellement; pour lequel des billets [illegible]

—ET—

Le droit au bail de la maison No 66, rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, à dater du jour de la vente, jusqu'au 31 octobre 1862, le loyer annuel étant de [illegible] [illegible]

CONDITIONS—Comptant. 15 oct—16,22,29.

Succession de Michel McNamara.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur,

Bureau 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI, 10 novembre 1860, à midi, à la Bourse St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 10 octobre 1860, les propriétés foncières suivantes appartenant à la succession ci-dessus:

Trois lots de terre contigus situés à Alger, paroisse d'Orléans désignés par les Nos 12, 13 et 14, sur le plan de [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit payable en billets des acquéreurs, [illegible]

Acte de vente pardevant Chs F. Fortier, not. pub.

[illegible]

Conditions—comptant. 5oct—8,16,25, nov 1,10

EN VENTE, UN ILET ENTIER.

ON offre en vente, de gré à gré, UN ILET DE TERRE, borné par les rues Chemin-Vert, Broad, Bellechasse et Septième, qui peut être divisé en vingt-quatre terrains, bien qu'il soit compris dans le Plan de 1859.

Cet îlot avoisine la rue des Ursulines et se trouve placé au milieu de propriétés améliorées, et dans la direction de la ville, et du côté où il prend une grande extension. La terre est haute. Les conditions seront favorables à un bon acquéreur.

S'adresser à S. C. GUINAULT, 3sept—2f No 68, Passage de la Bourse

Changement de domicile.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ils ont quitté leur magasin "Maison Rouge" entre les deux marchés, et fait l'ouverture d'un nouveau magasin à coin de rues Ste Anne et Chartres, où ils offriront en vente l'assortiment complet de marchandises sèches qu'ils offriront au plus bas prix et à des termes avantageux. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à visiter leur établissement.

TURCOTTE & BLANCAND. 1oct—au 31

—AVIS—

Les soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont transféré leurs marchandises du Magasin Rouge à celui du magasin Jackson, encoignure Ste-Anne et Chartres, où ils auront toujours en mains un assortiment complet de marchandises des plus hautes nouveautés.

TURCOTTE & BLANCAND, 1oct—au 31 Magasin Jackson.

TAMBOURY, OLIVARI & CO,

Marchands commissionnaires en général.

—IMPORTATEURS DE—

Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c.

Dépôt de Château de Portets, Lafitte, Margaux, d'Arche, Guiraud, &c.

No 37, rue Royale,

Entre Conti et St-Louis.

REDUCTION GENERALE.

BODET & GUEYDAN,

Maison Rouge No 1, entre les deux marchés,

—ET—

Encoignure Hôpital et Condé,

VOULANT clore au plus vite notre magnifique stock de printemps, nous avons réduit d'un tiers le prix des marchandises suivantes, telles que:

Barèges, Organdis, Jaconats, Brillantés, Pointes et Mantelets dentelle, Châles barège, Gants et Mitaines Soie, Toile de tout genre, Linge de table, assortiment complet.

Ainsi qu'un immense assortiment d'autres articles trop longs à énumérer.

Toutes les personnes qui voudront acheter de bons articles à des conditions où on ne peut plus libérales feraient bien de profiter de l'occasion que nous leur offrons en ce moment. 14 mai BODET & GUEYDAN

15,000 YARDES

BATISTE IMPRIMÉE

à 25 cts. la yarde,

Chez De MONTROND & GALLOT

COIN CANAL & DAUPHINE.

3000 MOUCHOIRS BATISTE

à ourlets, bagnettes et vignettes

Pour dames et messieurs, à

50 p 0/0 au dessous du cours.

500 Mantelets soie noire à $4.

à vendre à des prix très modérés, les nouveautés suivantes: Châles pointes et barbes dentelles, robes en barège anglais, Organdy et grenadine à 4, 6, 7, 8, 9 volants, GRAND CHOIX d'ombrelles, marquises et en-cas, Assortiment complet de bas, chaussons fil d'Ecosse.

Vins, eau-de-vie, madère et champagne.

500 Barriques vin rouge des marques suivantes: St Laurent Médoc, St Estèphe médoc, St Julien Médoc, de Emilion, Pauillac Médoc, Canteuse Médoc, Margaux Médoc, Larose, Médoc, Grand vin vrai Boyer Canon, Grand vin Pauillac Médoc, 1er crû 1851, Grand vin Margaux Médoc, 1er crû 1851, Grand vin Léoville Médoc, 1er crû 1851,

1500 Caisses vin de table et de dessert, St Julien Médoc, St Laurent Médoc, Chateau Bernone, en grandes et demi bouteilles, Pape Clément do do, Chateau Lanessan, Chateau Pergameon, Margaux Médoc, Léoville Médoc, Grand vin vrai Boyer Canon, Grand vin Desmirail Margaux, Grand vin Château Léoville, Grand vin Chateau Lafitte.

Aussi—Vins blancs en caisses, barils et barriques.

Vins de Bourgogne.

Seul agent des vins de MM. Jules Lassuere & Co, en fût ou en caisses, tels que Pomard, Volnay, Beaune, Nuits, St George, Romanée, Richebourg, Chambertin et Clos de Vougeot.

Vins blancs—Chablis, Meursault et Montrachet,

Vins mousseux—Vieux Ceps et Côte d'or.

Champagne.

Piper & Co Heidsick, en grandes et demi bouteilles, J. Lassuere & Co. Etoile rouge do do

Eau-de-vie.

St Croix Cognac, en demi, quarts et barriques, Wm Raymond, do do do, Martigue & Bigourdan do do do, Rochelle Proprietors Co do do do, Celebrated Brandy wine do do do, Mme Castillon Jne. 1815 do do do, Vieux Cognac fine Champagne do do do

Madère et Porto.

120 quarts marque F. Grousset, 70 do do, Tous d'importation directe et de différens crus, en magasin et sous les clefs de la douane, à vendre à prix modérés par A. CARRIERE & Co, 8oct 97, Vieille Levée

Changement de Local.

LES soussignés ont transporté leur magasin de la rue Front Levée, No 11, à la rue Vieille Levée, Nos 45 et 47, entre Conti et Bienville. F. A. GONZALES & Co

MAIS—1000 sacs mais jaune et mais blanc prime, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co, Vieille Levée, entre Conti et Bienville

AVOINE—500 sacs, doubles, avoine prime de St Louis, à vendre par F. A. GONZALES & Co, Vieille Levée, Nos 45 et 47, entre Conti et Bienville

SON—[illegible] sacs son frais de St Louis, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES, Vieille Levée, Nos 45 et 47, entre Conti et Bienville

WHISKY—100 barils de whisky, à vendre par GABRIEL PASCAL, 1 oct No 27, rue Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Soieries Indiennes, Philip Allen, Richmond & Dunnell.

[illegible] pièces SOIERIES noires.

25 colis et 300 lots marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & Co, Encanteurs,

MARDI 16 octobre, il sera vendu à 10 heures A. M., [illegible] au magasin, [illegible] de la Vieille Levée

25 caisses Indiennes, Philip Allen, Richmond & Dunnell, delaines nouveaux.

—AUSSI—

100 pièces SOIERIES noires, diverses largeurs.

—AUSSI—

75 colis de marchandises étrangères et américaines, consistant en indiennes françaises, anglaises et américaines—Flanelle, Indiennes à chemises, Couvertures laine, Flanelles unies, Flanelles croisées, rouge, bleue et grise, Cotons écrus, Appleton, Pacific et autres marques, Cotons blancs, Doubles, Sarjets, Tickings, &c, &c.

—ET—

300 lots Marchandises de saison,

Très que:

Ecossais, Damassés laine, Gingas, Merinos, Alpaca, Satinets, Castimirs, Draps, Articles pour redingotes, Toiles, Services de table, Bas coton et laine, Mouchoirs, soie, barèges et modes, Chemises et Caleçons, Bonnets, Mousseline et Jaconats blancs, Kersey, Camlet James Cotonnade Log Cabin, Cravats, Indiennes rouge, Tapis, Corsets, Tapis de table laine, Mouchoirs blanc et gris, Cotons croisés, Parapluies, Bretelles, Cravates, &c, &c.

CONDITIONS—Au-dessus de $300, 60 jours de crédit.

Les marchandises pourront être examinées de bonne heure le matin avant la vente. 16 oct

20 pièces cachemire noir français.

PAR E. ROGER & Co.

MARDI 16 octobre, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 46 et 47, rue de la Vieille-Levée

20 pièces cachemire noir français.

Conditions à la vente. 16 oct

Vin rouge, madère, porto, vermouth, huile, amandes, &c.

PAR BERNARD TURPIN.

MARDI, 16 octobre 1860, à 4½ heures P. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, en face du poteau du Deuxième District,

100 barriques vin rouge,

300 quarts de pipe Porto,

100 do do Madère,

200 barriques do do

200 caisses vermouth,

200 paniers huile d'olive, grandes et demi bouteilles,

30 balles amandes à la dame,

200 caisses câpres vendre.

Câpres et caisses assorties.

50 caisses eau de fleurs d'oranger,

30 do savon de Marseille

100 paniers bouteilles vides.

20 caisses muscat Jourdan, Brive & Co.

En débarquement de la barque Mount Vernon, venant de Marseille.

Conditions—à la vente. 16 oct

300 cartons Fleurs, Tours de tête, Articles pour modistes, Plumes, Rubans, Chapeaux de paille et soie, Coiffures et Formes, Coiffures riches, Parapluies soie français, et Gants, etc. etc.

PAR G LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu mercredi 17 du courant, à 10 heures A. M., à leur magasin d'encan, No 66, rue de Chartres. Une grande facture de fleurs, tours de tête, articles pour modistes, plumes, rubans, chapeaux de paille et soie, coiffures, formes, coiffures riches, parapluies soie français, gants, &c.

Conditions à la vente. 16 oct

100 caisses bottes et souliers.

16 do chapeaux et casquettes.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu, mercredi, 17 du courant à 10 heures A. M., à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 66, 100 caisses BOTTES et SOULIERS. 16 do de CHAPEAUX et CASQUETTES.

Conditions à la vente. 16 oct

Vente continuée d'Eaux-de-vie françaises, Vins, Cigares de la Havane, etc. etc.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI, 17 octobre 1860, à 10½ heures A. M. il sera vendu à l'encan au magasin de l'importateur, M. B. Plasson, Nos 60 et 62 de la Vieille Levée.

100 futailles eaux-de-vie françaises en ¼, ⅛, ½ de pipe, des marques suivantes: Camus, Sazerac, Otard Dupuy, Vieyard, Otard, Hennessy, Arbez, Rostard, Rainaud, Gibson, etc.—Toutes ces eaux de vie sont des plus célèbres marques.

75 quarts de pipes vin de Porto R. Reid.

25 barriques bon vin rouge pour famille. [illegible]

[illegible] Cambreuse, Quinsac et St-Emilion.

15 do do vin rouge Médoc, Margaux, St-Julien et St-Emilion.

15 barils vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac.

150 do do supérieur St-Estèphe et Léoville.

120 do do do

15 paniers champagne J. J. Dupuy, 25 do Pucci Grape.

Immédiatement après:

500,000 cigares de la Havane—Media Regalias, Concha, Londres et Millares, des marques bien connues—El Trompo, Young America, El Delirio, Gen. Lafayette, La Legardita, El Diablo, etc.

Conditions libérales.

Les catalogues seront prêts trois jours avant la vente 1er octobre.

Eaux-de-vie françaises, Vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Porto, Xérès, Huile, Prunes, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

JEUDI, 25 octobre 1860, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs MM. D. Urtinea & Cie, No 25 (ancien 29) rue de la Douane.

300 futailles eaux-de-vie françaises en ¼, ⅛, ½, de pipe des marques bien connues suivantes: Pinet, Castillon & Cie, Otard Dupuy & Cie, Vieyard, Otard, Hennessy, Arbez, Lacour, Lacoste & Cie; Larrasde, No 38, Ravinal [illegible]

2000 caisses vin rouge, grandes et demi bouteilles, St-Julien, Médoc, Margaux, Pontet Canet, Larose, Latour et Lafite, Chateau Margaux, Léoville, [illegible]

275 barriques vin rouge, St-Emilion, Pauillac, St-Estèphe, Margaux, Cautemeale Médoc, Chateau Lafite, Larose, Lafeur, Blanche, Couteau Eyquem, &c.

50 barriques vin blanc Haut Sauternes, 20 do do do, 20 do do

25 caisses de Vin de Bourgogne: Chambertin, Clos Vougeot, Nuits, Pommard, &c.

20 futailles Vin de Xérès en ¼ et ⅛ de pipe.

10 do do Madère do do

100 quarts de pipe vin de Porto

20 paniers de Champagne en bouteilles et ½ de bouteilles. Cordon Vert, Verzenay, Delorme, Dutigny et Cabinet, &c.

70 pipes Genièvre de Hollande, Aux cerises, 100 paniers huile d'olive Bassin frères, 24, 32 et 12 bout.

120 caisses Prunes en pots.

20 barils bouchons réguliers pour bouteilles à Bordeaux, Rum de Jamaïque, Vieux Bourbon Whisky, Vin de Catawba. Essences pour Parfumeurs &c., &c.

Conditions libérales.

Les catalogues contenant les détails, seront prêts trois jours avant la vente. 15 oct

Linge &c.—Vente à crédit.

PAR VINCENT & CO

IL sera vendu, jeudi 18 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de la Douane No 28—Deux cents lots de vêtements fins, tels que:

Pardessus drap Moleskin beaver, Pilot do do, de toutes les pointes et Nos, Pantalons satinet, casimirs et tweed; gilets de drapeau en peluche, soie, valenciennes et velours à carreaux, &c.

Conditions à la vente. 15oct

Tapis velours anglais et tapis de Bruxelles.

PAR VINCENT & CO.

IL sera vendu, mercredi 17 courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de la Douane, No 28,

Cent pièces tapis velours anglais et tapis de Bruxelles.

—EGALEMENT—

250 douzaine de bas [illegible].

Conditions à la vente. 15oct

376,000 Cigares de choix de la Havane.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, à l'encan, jeudi, 25 et vendredi, 26 octobre 1860, à 11 heures du matin, au magasin de l'importateur Jos. M. Laborde, No 46, rue Tchoupitoulas.

376,000 cigares de choix de la Havane. Tous importés directement et garantis sous tous les rapports.

Pour les conditions et les détails, voir les catalogues. 13oct

Plats côtés bacon! Plats côtés bacon.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MERCREDI, 17 octobre 1860, à 11 heures du matin, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra dans la rue Tchoupitoulas, No 48—

14 boucauts de plats côtés bacon.

Conditions—comptant. 16oct

1,500,000 Cigares d'Allemagne.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 18 octobre 1860, à 11 heures du matin, il sera vendu, au magasin de MM. Mayer frères, rue Tchoupitoulas, No 81:

1,500,000 Cigares d'Allemagne, garantis.

Conditions—$300 et au-dessous, comptant; au-dessus de $300, soixante jours; au-dessus de $600, quatre-vingt-dix jours; au-dessus de $1000, quatre mois; au-dessus de $1400, six mois, en billets approuvés. 8 oct

GARDNER SMITH & Co.

Encanteurs et Estimateurs.

Des propriétés foncières (continuation de la maison J. A. BEARD & Co.), se chargent de ventes à l'amiable ou à l'encan—de Maisons, Terrains, Habitations, Esclaves, Actions de Banque, Actions de Bateaux, ou autres. Chargements, Ventes par ordre des parties, Cotons [illegible], Marchandises sèches, &c. &c.

GARDNER SMITH, ISAAC T HART, BENJ. F. LEAVY, J. B. KENDRICK.

J. B. WALTON,

Encanteur de la Ville

Encanteur, estimateur et agent général pour l'achat et la vente de propriétés foncières, esclaves, terres, &c.

Bureau, rue du Camp, No 40.

S'OCCUPE personnellement, comme par le passé, de toutes les ventes de propriétés foncières, esclaves, meubles, actions de banques et d'autres actions, successions et en général.

Il appelle l'attention sur son système de plans et de titres de propriétés foncières—plan qu'il a inauguré à grands frais—comprenant chaque îlet, tous les terrains de chaque îlet, d'autres renseignements utiles aux acheteurs et au vendeurs, et donnant un avantage aux [illegible] dans l'achat, la vente et l'évaluation de propriétés foncières.

Il s'occupe également de la vente de meubles et des autres ventes de dehors.

BI-CARB DE SOUDE—[illegible] barillets de la marque Deacon.

Champagne—20 paniers champagne [illegible] qualité, en grandes et demi bouteilles.

Absinthe suisse—150 caisses de la marque F. Pernod. Indigo et amande.

Eau-de-vie de Cognac—300 caisse de toutes les marques connues en ¼, ⅛ et ½ de pipes, [illegible] à vendre par W. H. VREDENBURGH, 38 Vieille Levée

CHANDELLES [illegible] de Judde—20 caisses chandelles en carton, à vendre par [illegible] New-York par l'agent, W H VREDENBURGH, 38 Vieille Levée.

MOUTARDE FRANÇAISE—40 caisses moutarde de [illegible], d'importation [illegible], à vendre par W H VREDENBURGH, 38 Vieille Levée.

JAMBONS—40 tierçons jambons de Duffield pressés au sucre, à vendre par GABRIEL PASCAL, 1 oct 27, rue Vieille Levée

EN débarquement du navire Mount Vernon, de Marseille:

100 paniers huile Plagniol, 24 onces.

100 caisses vermouth Noilly Prat & Co.

100 do do Jenny.

50 do Cassis du Mont d'Or.

50 do punch au rhum et ratafia

10 do kirsch Noilly.

150 do sardines-à-tomates.

25 do olives farcies et anchois à l'huile.

10 barils olives vertes et assorties.

50 boîtes eau de fleurs d'oranger, qualité supérieure

5 do do do do

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 16oct 71, Vieille-Levée, au 44

ATTENDU Incessamment par le John Carver de Bordeaux—30 caisses fruits au jus naturels assortis. 10 balles bouchons réguliers No 7. 5 do do do 5. 15 balles do do bons ordinaires. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 16oct 71, Vieille Levée, au 44

EN magasin—Récemment reçus—100 futailles bière d'Ecosse, importée.

40 caisses petits pois Bruant, naturel.

20 barriques vin rouge, bon ordinaire.

75 paniers huile Plagniol, bordelaises.

20 barils vieux whisky, différentes marques.

40 caisses sardines assorties, extra.

[illegible]

50 caisses prunes d'Agen;

[illegible]

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 16oct 71 Vieille Levée, au 44

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre blanc et jaune de la Havane, en débarquement du barque Wm H. Prescott, à vendre par S. DE VISSER & Co, Rue des Magasins, No 64

VIN.........VIN.

REÇU par le Baden de Barcelone, 100 barriques vin rouge de Santa Margarita, très supérieur, 20 caisses de Salins-bouteilles, en magasin et à vendre par ANTONIO COSTA, 16oct 78, rue de la Douane

FOIN—[illegible] balles foin de l'Est et lots de l'Ouest, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co, Vieille Levée, Nos 45 et 47, 4 oct entre Conti et Bienville